

3. Les fontaines du village de l'Abbaye - vitrail : la Lavandière



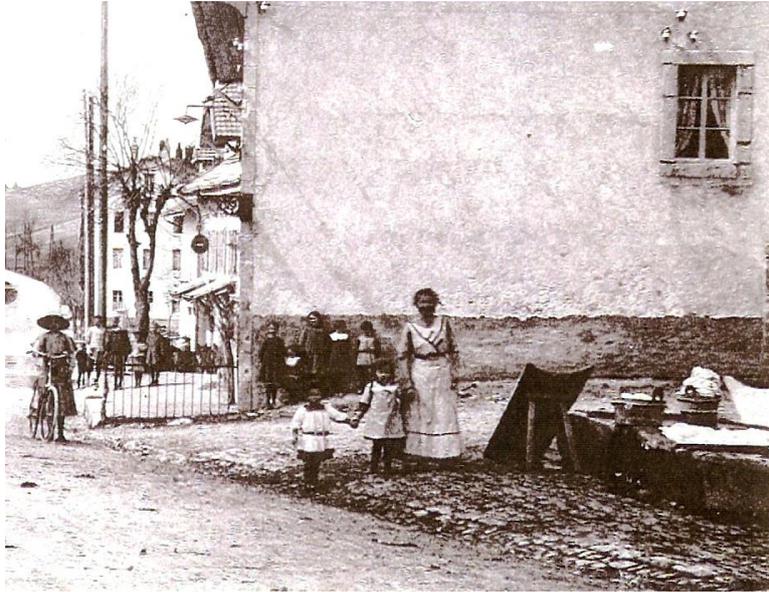
La lavandière, vitrail d'Anne-Lise Vullioud, vitraillière au Brassus.

La fontaine du bas, témoignage précieux de la vie d'autrefois, méritait que le Chemin de St. Norbert s'y arrête. D'autant plus qu'ici jamais l'eau ne fait défaut, d'une clarté merveilleuse et bien propre à vous désaltérer au cœur de l'été.

Le projet initial proposait de positionner le vitrail sur son support à l'angle sud-ouest. Cet emplacement nous apparut très vite peu approprié. Que faire ? La place est limitée. C'est alors que survint l'idée de placer le vitrail de la Lavandière dans un dégagement circulaire à pratiquer dans la paroi du couvert de la fontaine, à vent.

Survint alors une seconde idée, celle de déposer le revêtement d'éternit pour le remplacer par une chape de tavillons. Aussitôt dit, presque aussitôt fait. Peu de temps après, un membre de notre comité, Jacques Berney, s'attela à la tâche et put bientôt nous présenter une superbe façade tavillonnée, travail offert gracieusement à son village. Un seul regret pour notre artisan, que les tavillons ne restent pas tels qu'ils se présentent à peine posés, dans leur belle patine dorée. Malheureusement pour lui, le tavillon vit, subit les effets cumulés du soleil, du vent et de la pluie, et offre bientôt le gris traditionnel de ce type de protection, mais en même temps permet des retrouvailles émouvantes avec l'ancien, alors que les chapes des maisons étaient toutes de ce type. Il n'y a donc rien ici à regretter.

Avec la Lavandière, l'artiste Anne-Lise Vuilloud nous a proposé une œuvre lumineuse, pleine de fraîcheur, bien en rapport avec l'excellence du site.



Nos lavandières d'autrefois n'ont pas été fixées sur les plaques de verre de nos vieux photographes. Elles sont certes là, qui se rendent à fontaine, s'en approchent – tel qu'ici au Lieu - mais elles ne se montrent pas à l'œuvre, ainsi qu'on peut le découvrir sur la photo ci-dessous.



Celle-ci travaillent à couvert sous un bassin de beaucoup plus grand. Nous sommes en Italie. D'un pays à l'autre le travail ne change guère. Il est tout ce qu'il y a de plus fastidieux. Honneur donc à nos anciennes lavandières !



Le rond où prendra place plus tard le vitrail des Lavandières reste la partie la plus délicate de son ouvrage.



L'artisan Jacques Berney s'applique afin d'offrir à son village une œuvre soignée et durable. Nous sommes en août 2020. On voit sur cette photo à quel point la lumière conduit le blanc du bois à une teinte dorée du plus bel effet, celle-là même qui virera bientôt au gris.

Les fontaines de l'Abbaye – introduction -

Il faut comprendre que pendant une longue période de notre histoire ancienne, tous les éléments constituant une fontaine étaient en bois, bassins, chèvres et tuyaux. Et que ceux-ci, d'une durée de vie limitée, occasionnaient sans cesse des réparations et des frais nombreux. Ici, à L'Abbaye, comme partout ailleurs dans les deux autres hameaux de la commune, la responsabilité du réseau d'eau incombait au village.

La principale faiblesse de la distribution d'eau par le biais des fontaines, consistait en l'usage de tuyaux en bois. Par les grands froids, lors d'hivers rigoureux, l'eau y gelait. Celle-ci étant indispensable, tant pour l'utilisation ménagère que pour l'abreuvement du bétail, on ne pouvait pas attendre le printemps pour les voir reprendre leur fonction. Il arrivait ainsi que l'on doive les déterrer, les dégeler et les remettre aussitôt en place. Ces mêmes tuyaux pouvaient d'autre part se remplir de sable, de mousses et de plantes indésirables, éléments accumulés qui finissaient par interrompre le passage de l'eau. Il fallait à nouveau creuser !

Un spécialiste des fontaines, Mr. Paul Bonard¹, dans un historique propre aux fontaines de l'Abbaye, nous fournit des renseignements intéressants :

C'est de Vaulion, vers la fin du 18^e siècle, que partirent les premiers bassins en pierre qui devaient apporter une révolution dans la vie d'alors, et qu'on retrouve dans des dizaines de villages. L'Abbaye ne tarda pas à avoir les siens, qui venaient remplacer les anciens en bois, qu'on appelait alors des « auges », de faible contenance et qu'il fallait remplacer souvent. On s'adressa alors au maître carrier Marc Antoine Bignens qui, en trente ans, tailla plus de soixante bassins, dont la plupart existent encore aujourd'hui.

L'auteur avait compté 4 fontaines pour le village :

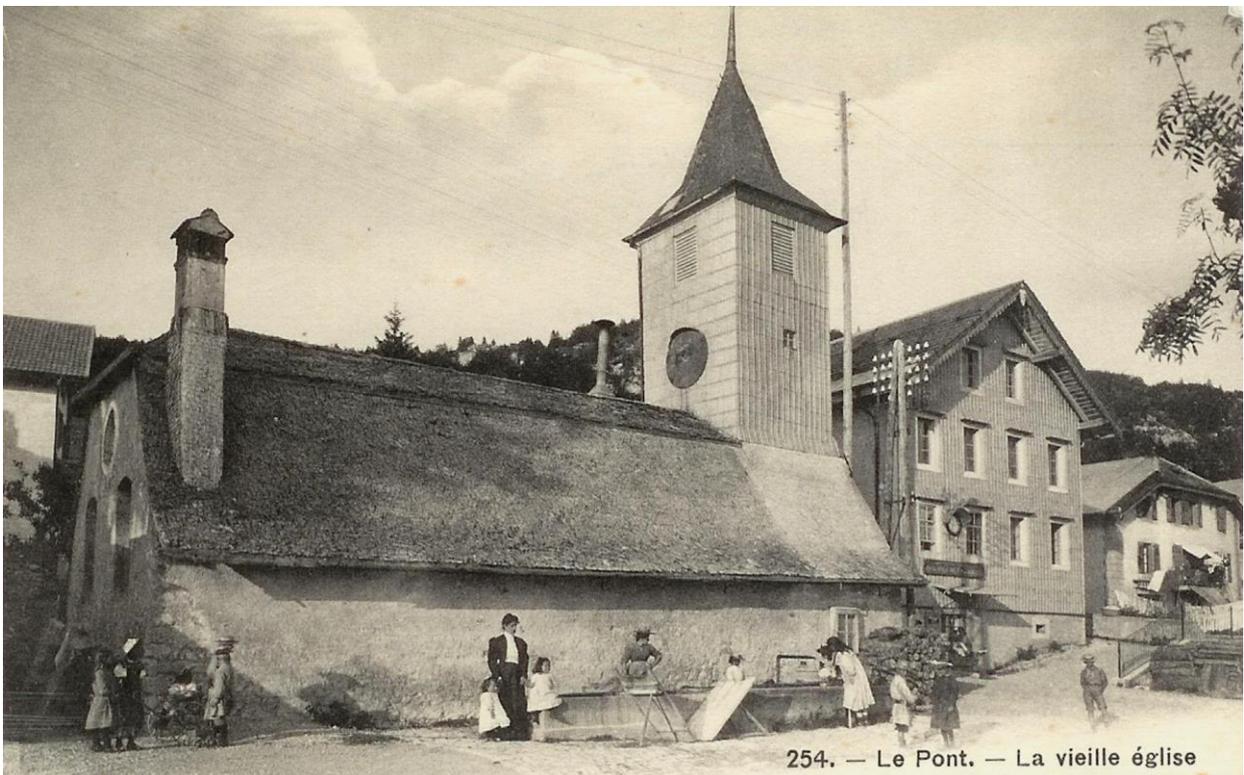
1. *La grande fontaine (1810), 1955.*
2. *La fontaine couverte d'en bas, à deux bassins, 1813, 1863.*
3. *La fontaine couverte de la cure, 1838.*
4. *La fontaine couverte du côté du Pont, un bassin en ciment, s.d.*

Nous rajouterons à cette liste une cinquième fontaine, celle du Moulin.

¹ Tapuscrit de 7 pages, daté du 6 décembre 1974, fait à Apples et signé Paul Bonard. On en retrouvera la totalité en complément. Paul Bonard est aussi l'auteur de l'ouvrage : Fontaines des campagnes vaudoises, 24 Heures, 1977. Des passages de ce beau livre traitent des fontaines de la Vallée de Joux.



La fontaine couverte du bas et son environnement, exemple parfait d'un site fréquenté par l'ensemble du quartier, approvisionnement d'eau pour le ménage, abreuvement du bétail et lessive.



Etrangement le Pont n'aura jamais de fontaines couvertes
La grande fontaine

Paul Bonnard avait fait des recherches dans les archives communales de l'Abbaye afin de retrouver les traces du premier bassin installé au village en 1810, soit celui de la grande fontaine centrale. Il ne retrouva toutefois aucun convenant ni détails importants concernant son installation. Il put juste découvrir que le bassin, avec paiement en plusieurs fois, avait coûté 200.- Celui-ci devait disparaître en 1955, remplacé par un simili placé à l'air libre et positionné en équerre par rapport à l'ancien dont un amoureux pouvait regretter l'antique présence :

Mercredi 3 septembre 1980

Correspondance

La fontaine disparue...

Sans avoir le mérite d'appartenir à l'honorable tribu des ROCHAT, mais en tant que natif du village de L'Abbaye, il était de mon devoir, et je ne puis que m'en féliciter, de visiter l'admirable exposition de vues, documents etc. présentée à la Grande Salle. J'ai été ému de revoir tant de choses qui ont rappelé à mon souvenir le temps de mes jeunes années. Toutefois, il y manquait la photo d'un édifice qui a représenté, à de nombreuses générations, le centre du village.

Je veux parler de la « Fontaine d'Enhaut », appellation qui la différenciait de sa soeur, la « Fontaine d'En-bas », heureusement conservée.

Mais à propos, qu'est-elle devenue cette vénérable fontaine ? Par décision d'inconscients, elle a été simplement et purement supprimée et remplacée par un édicule, vespasien bien entendu, destiné, comme salle d'attente, aux voyageurs de l'AVJ (qui me suis-je laissé dire, ne l'occupent guère et lui préfère l'auvent à Doda ! On a bien sûr accoté à ce local un vulgaire bassin simulatant une fontaine, moderne comme il se doit.

Ainsi en ont décidé des édiles peu soucieux de conserver au village un monument au cachet irremplaçable.

Que de souvenirs me reviennent et évoquent un temps trop tôt révolu. Ses deux grands bassins servaient, l'un pour l'abreuvement du bétail, l'autre pour les lessives. Autrefois ; je veux parler du début du siècle, les nombreuses vaches du village montaient chaque jour, durant la saison d'été, aux Hermitages ou à la Picotettaz. A l'aller et au retour, elles faisaient « le plein » à la fontaine et souvent, les lavandières devaient faire la police pour éviter des dégâts à leur linge ! Il y avait aussi un troupeau de quelques dizaines de chèvres, dirigées par « la Pétrole » (Fanny Dunariv) qui faisaient escale aux bassins.

Il y avait encore, à l'extrémité des deux bassins, un autre plus petit, en bois, qui servit longtemps à François Desarzens hôtelier, pour y vider et nettoyer ses brochets. Les eaux usées s'écoulaient par une rigole qui prenait naissance à la scierie d'En-bas (autrefois derrière le bâtiment Cart) passait derrière le four et allait finalement se perdre dans le pré de la cure.

La fontaine abreuvaient aussi les nombreux troupeaux qui gagnaient les nombreux pâturages de la rive orientale et du Chenit.

Le toit de la fontaine était recouvert de tavillons sur ses 4 faces. Le père « Lulu » ou César le forestier (deux authentiques Rochat), étaient chargés de le « regouttoyer » (remplacer les tavillons ou ancelles défectueux ; colmater les gouttières.)

Il n'était pas rare, qu'à l'aube, on vit, perchée à la pointe de la fontaine une brouette ou une carriole quelconque que des mauvais plaisants avaient récupérée dans quelque coin du village.

La fontaine servait aussi d'abri aux voyageurs attendant la poste. S'il faisait beau temps, l'arrivée de la diligence était l'occasion d'un petit conciliabule, comme on peut le voir sur la carte de l'exposition, où Belloni, le conducteur postal, apportait les derniers faits à Paul à Jules, Dr Cornu, le père Loup etc. !

Autrefois, l'élément mâle de L'Abbaye avait l'habitude de se réunir sur la place, sous le falot à pétrole, le dimanche après-midi. Par mauvais temps, on se réfugiait sous la fontaine. Si elle existait encore, que de propos vrais ou plus souvent faux elle aurait à raconter !

Mais je vois que j'allonge au risque d'indisposer le lecteur. Après l'incendie de 1966 qui a détruit d'innombrables vestiges de l'ancienne Abbaye, il restait la « Fontaine d'Enhaut ». Depuis quand n'est-elle plus à sa place ? Ceux qui ont vécu leurs années de jeunesse et reviennent à leur village natal ne peuvent cacher l'affront que leur cause cette disparition.

R. Simond, Morges

Deux photos témoignent de cette fontaine, toute deux prises sans doute le même jour à l'aube du XXe siècle, en 1901.



Abreuvement du bétail, lessive , c'est là un véritable lieu de vie. Que ne s'est-il pas dit sous ce joli toit couvert de tavillons alors que tout un chacun ou presque était encore paysan-agriculteur et que les bonnes dames du village y lavaient leur linge, sale ou pas !



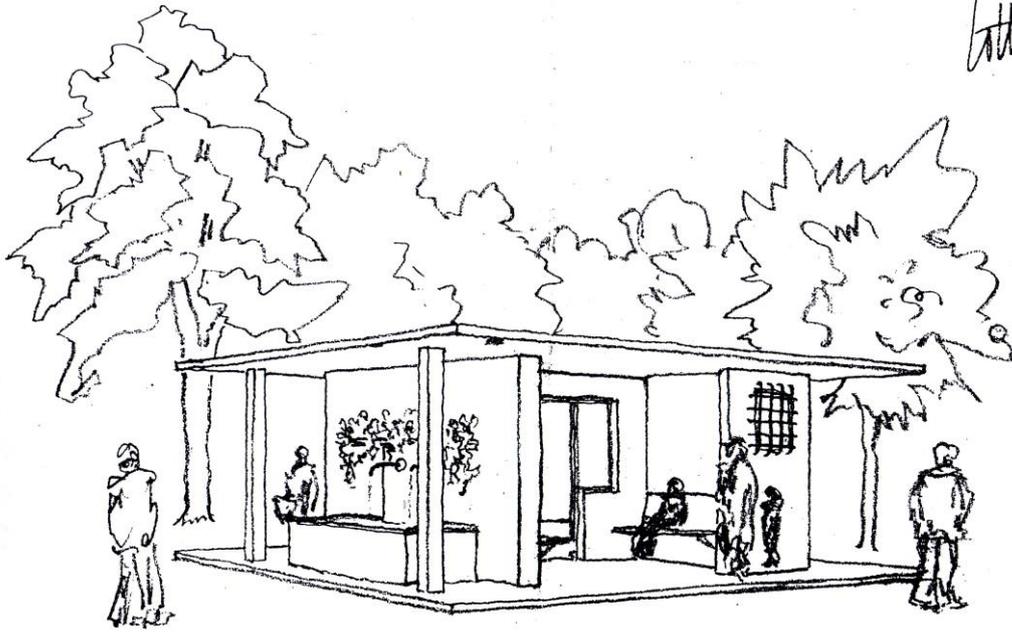
Cette deuxième vue prend la rue du haut en prolongation. Le photographe a fait sortir pratiquement toutes les dames du quartier afin de rendre le cliché plus attrayant.

Station-abri pour autobus —
Avant-projet —

Echelle 1:50

A. Cotting, architecte
Lausanne, 10 mars 1955.

Cotting



Tel était le nouveau projet qui ne fut par ailleurs pas respecté, puisque le nouveau bassin, au final, ne fut pas couvert. Quant à l'ancien, personne n'a jamais pu nous dire ce qu'il était devenu.



Le site tel qu'il se présente aujourd'hui.

La dite fontaine figure dans l'enquête sur les maisons de 1837 :

Abbaye, la commune de l', à L'Abbaye, près de la maison d'école sur la place publique, un couvert de fontaine tout en bois contenant 3 ½ toises².

Elle appartenait donc à la commune, son entretien à charge sans doute du village. Son couvert fut entièrement refait en 1863 :

Conditions sous lesquelles le Conseil administratif expose en mise publique les ouvrages ci-après à faire au couvert de la fontaine dite du milieu.

Article 1o. La construction d'une paroi en lambris de six lignes d'épaisseur – les joints recouverts avec des coineaux pour faire le côté du midi du couvert de la dite fontaine. Il se placera une pièce au bas à la distance du bassin qui sera déterminée par le Conseil, une dite au milieu et une au haut pour y clouer la paroi, lesquelles pièces devront être assujetties avec une colonne de pointe de chaque bout.

Article 2o. La construction d'un plancher en boudron dès la tête du bassin à lavoir au bout du couvert du côté du couchant, lequel devra reposer sur 3 solives et avoir une pente du côté du bassin d'un pouce dans sa largeur, laquelle sera déterminée par le Conseil administratif.

Article 3o. Il se fera aussi un tape-cul pour empêcher que le bétail ne s'introduise dans la partie du bassin destinée au lavage des lessives. La pièce de pointe devra être enterrée au moins de 2 pieds de profondeur et être dehors de terre de 2 1/2 pieds.

Article 4o. Tous les bois nécessaires à ces constructions ainsi que les fermentes et clouteries seront fournis par le hameau, excepté les lambris et les coineaux qui sont à la charge de l'entrepreneur.

Article 5o. Les sus dits ouvrages devront être faits de suite et à la réception du Conseil administratif.

Article 6o. La mise se fait à tant pour le tout.

Adjudication. Les dits ouvrages, d'après les conditions ci-dessus, ont été expédiés à Jaques Gaizer pour le prix de trente quatre francs. Caution : Ami Guignard de François³.

² ACV, GEB 139/ 1-2.

³ AHA, A2, du 7 novembre 1863.

Fontaine couverte d'en bas

Voici ce qu'en a dit Paul Bonard :

Cette belle fontaine, avec son large couvert, est restée intacte. De plus, elle offre un aspect assez rare dans le canton : les deux bassins, au lieu d'être l'un à la suite de l'autre, comme c'est généralement le cas, sont placés parallèlement l'un à côté de l'autre, comme à Gryon.

Celui de devant (1813), légèrement arrondi, devait servir d'abreuvoir pour le bétail, celui du fond (1863), pour les usages domestiques et la lessive, ce qui est rappelé par une plaque fixée contre le mur du fond : « Il est défendu de laver ou mettre tremper des objets et linges sales dans le grand bassin de la fontaine, sous peine d'un franc d'amende qui sera doublée en cas de récidive ». Les comptes de 1814 révèlent qu'on acheta à Morges « cinq feuilles de fer blanc avec une inscription pour les fontaines », pour 7 francs 5 batz. C'est probablement l'une d'elles qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Les archives du village donnent quelques renseignements supplémentaires sur le bassin de 1813 :

Du dit jour l'on a délibéré de faire publier à Vaultion une publication pour inviter les maîtres faiseurs de bassin de pierre à se rencontrer à l'Abbaye le 2 janvier pour venir prendre le marché d'un bassin de pierre que le village se propose d'établir à la fontaine du bas du village pour le compte du dit hameau⁴.

Livré à Marc Antoine Bignens de Vaultion pour arrhes le marché fait avec lui pour un bassin de pierre pour le village, 20 francs. Livré 5 bouteilles de vin pour le dit Bignens et ses adjoints le jour qu'ils on fait le marché, 5 francs⁵.

L'on a délibéré de faire une commission pour recevoir le bassin de roche du bas du village, sur quoi le citoyen Abram David Rochat et le secrétaire sont nommés pour la réception et en faire le compte⁶.

Pour ce bassin, la commune avait accordé le montant de 120 francs, tandis que l'on livrait à Bignens la somme qui lui était due selon le marché⁷, soit 390 francs. Il est évident que pour avoir le prix total des travaux, il faudrait rajouter les frais divers consécutifs à cette mise en place, comme charriage de sable, de gravier et de pierre, préparation de la place, reclouage des planches du couvert, réfection d'une partie des tuyaux, perçage de la chèvre pour poser le robinet,

⁴ AHA, BA, du 7 XII 1811. Orthographe retouchée, comme d'ailleurs de tous les extraits qui suivent.

⁵ AHA, comptes du village 1812.

⁶ AHA, BA, du 7 juillet 1813.

⁷ Le convenant là non plus n'a pas été retrouvé.

achat de plomb pour les barres du bassin, etc. Notons au passage que le robinet, soit le goulot de la fontaine, avait été acheté à Vallorbe.

La fontaine figure dans l'enquête sur les maisons de 1837 :

Abbaye, le village de l', au Bas de l'abbaye, un couvert de fontaine 3 toises⁸.

On retrouvera les Bignens de Vaulion en 1863 pour la fabrication de deux bassins, l'un pour dédoubler la fontaine du haut, et l'autre pour compléter celle du bas. C'est alors que l'on découvre un convenant pour la première fois :

Convention

Entre le conseil administratif (ou hameau de l'Abbaye) d'une part, et le citoyen Jean Bignens tailleur de pierre à Vaulion l'autre part, il est convenu ce qui suit :

1o Que le dit Jean Bignens se charge de fournir au hameau de l'Abbaye deux bassins en pierre pour les deux fontaines de l'Abbaye.

2o Ces bassins devront mesurer chacun 12 pieds longueur, 3 pieds largeur et 15 pouces profondeur mesuré intérieurement. La douve ainsi que le fond devront avoir au moins cinq pouces d'épaisseur ; ils devront être travaillés à la boucharde, être exempt de fissures et de déchets et être rendus sur place et posés chacun sur deux consoles en pierre à côté des bassins existants au frais de l'entrepreneur.

3o Le dit Bignens a à sa charge la fourniture de 4 consoles en pierre pour placer à titre de solives sous les bassins existants, le déplacement et remplacement de ces bassins et des chèvres, ainsi que le placement des tuyaux en fonte sous le nouveau bassin à la fontaine du milieu. Le déblai et remblai est à la charge du hameau.

4o Le hameau se charge de fournir le bois nécessaire au déchargement des bassins, il fournira de plus deux hommes pour s'aider dans le placement de ces bassins.

5o Le hameau devra payer un pot de vin à l'entrepreneur et à chaque voiturier chargé en voiturage de ces bassins.

6o Ensuite des conditions qui précèdent, le dit Jean Bignens se charge de faire ces bassins pour le prix de quarante-cinq centimes le pot fédéral.

Le paiement se fera à la réception de l'ouvrage, lequel devra être fait pour le 30 juin 1863.

Ainsi fait et signé à double à l'Abbaye le 4 janvier 1863.

Jean Jaqs Bignens, tailleur de pierre⁹.

⁸ ACV, GEB 139/ 1-3.

⁹ AHA, KN6

La facture, révélant des détails intéressants sur la pose, mérite d'être elle aussi transcrite :

Le hameau de l'Abbaye à Jean Jaques Bignens tailleur de pierre à la Gaillettaz sur Vaulion

1863

Doit

Pour la fourniture de deux bassins en pierre ayant les contenances et formant les prix ci-après :

Un bassin pour la fontaine du bas du village contenant 1043 pots à 45 cents. 469.-

Pour 6 ½ journées en sus de celles qu'il devait faire pour poser le bassin, faites pour retravailler la chèvre, poser la barre en fer et cimentage, 19.50

Un bassin pour la fontaine dite du milieu contenant 1187 pots à 45 cents., 534.-

Pour 5 ½ journées pour le même fait et les mêmes ouvrages à cette fontaine qu'à celle du bas, 16.50

Fourniture de 18 L. de ciment à 15 centimes, 2.70

1041.70

Livré au moment du posage des dits bassins

950.-

A déduire pour les 8 chevaux qui ont été fournis pour le voiturage de ces bassins, à chacun 6.-

48.-

43.70

Le 29 7bre 1863 a reçu le montant de la note ci-dessus dont quitte :

Jean Jaqs Bignens tailleur de pierre¹⁰.

Le couvert de la fontaine du bas sera construit cette même année 1863¹¹.

Conditions pour la construction d'un couvert à la fontaine du bas du village.

Article 1^{er}. Le couvert se fera conformément au plan qui en a été levé et qui sera remis à l'entrepreneur par le Conseil administratif.

Article 2o. Tout le mérrain¹² sera fourni par le hameau pris sur la montagne des Hermitages. Les lambris et l'encelle et toute la clouterie seront aussi fournis par le hameau.

Article 3o. Le Conseil administratif se réserve tous les débris quelconque provenant de cette construction.

¹⁰ AHA, KN 7.

¹¹ Le cadastre de 1814 semble déjà donner un couvert à cette fontaine. N'était-ce qu'une barrière ?

¹² Le mérrain ou le marin, bois de charpente.

Article 4o. Le couvert devra être fait de suite après que le hameau sera en règle pour les terrains que le hameau doit acquérir pour l'établissement de ce couvert et à la réception du Conseil administratif, lequel se réserve de donner les directions qu'il jugera nécessaires.

Article 5o. La mise se fait à tant pour le tout.

Adjudication. La construction de ce couvert d'après les conditions ci-dessus a été adjugée à Jaques Gaizer pour le prix de cent quarante francs. Caution Ami Guignard de François¹³.



La fontaine du bas en 2012.

¹³ AHA, A2, du 7 novembre 1863.

La fontaine de la Cure

Paul Bonnard avait pu en dire ceci :

Cette petite fontaine est également mentionnée dans les comptes de 1810. Il s'agissait bien entendu d'un bassin en bois qu'il fallut réparer au mois de novembre. Les années suivantes, son nom revient à plusieurs reprises dans les comptes (1812, 1815, 1830). Ce bassin en bois fut remplacé en 1838 par un en pierre. Les procès-verbaux, aussi bien que les comptes, sont muets à son égard¹⁴. Il sort probablement des mains d'un carrier de Vaulion, d'après la taille et la gravure du millésime 1838, peut-être de Victor Bignens (Marc Antoine était mort en 1829), que nous retrouverons au Pont un peu plus loin.

Nous ignorons quand le couvert fut construit. Cette fontaine a l'air un peu à l'abandon. Avec un peu de soin, elle pourrait reprendre un aspect assez coquet.

On sait qu'autrefois, tout au moins au début du XIXe siècle, cette fontaine se trouvait directement accolée à bise de la cure. On ignore l'époque de son déplacement à l'arrière, nouvelle situation où elle trouvait plus d'espace.

Elle est citée dans l'enquête sur les maisons de 1837 :

Vaud, le canton de, à L'Abbaye, maison de cure et four, avec couvert de fontaine¹⁵.

La fontaine a été restaurée après le passage en 1977 de Paul Bonard qui en déplorait l'état tandis qu'aujourd'hui elle se présente sous son plus bel aspect.



La fontaine de la cure telle qu'elle se présentait vers 2012.

¹⁴ De toute évidence, puisque le bassin de la Cure avait été financé par l'Etat de Vaud, propriétaire de la Cure.

¹⁵ ACV, GEB 139/ 1-3.

L'Etat, pour la fourniture de l'eau à cette fontaine est lié avec le village de l'Abbaye selon la convention suivante :

Entre l'Etat de Vaud, représenté par le Département de l'Agriculture et du Commerce, et l'Administration du village de l'Abbaye, il est arrêté la convention suivante, destinée à assurer pour l'avenir le bon entretien des conduits de la source qui alimente les deux fontaines publiques du village de l'Abbaye et celle de la Cure du dit lieu, propriété de l'Etat.

Art. 1o Sans préjudice à son recours contre les autres propriétaires qui profitent ou pourraient profiter de la fontaine de la Cure, l'Etat supportera un tiers de toutes les dépenses d'entretien et de reconstruction des conduits, y compris la source, dès cette source jusqu'à la fontaine publique du centre du village, point de bifurcation où se prend l'eau pour l'alimentation de la fontaine de la Cure, les deux autres tiers des frais seront supportés par le Village de l'Abbaye.

Art. 2o Depuis le point de bifurcation sus indiqué, l'Etat supportera seul, sous la réserve mentionnée à l'art. 1o, les frais d'entretien des conduits de la fontaine de la Cure, laquelle a droit à un tiers du volume total de l'eau fournie par la source. Dès le même point, les frais des conduits de la 2^e fontaine publique sont entièrement à la charge du village de l'Abbaye.

Art. 3o A la réquisition des préposés de l'Etat ou de l'Administration du village, les conduits de l'eau jusqu'au point de partage seront maintenus constamment en bon état. Les frais du posage des tuyaux neufs commencé en 1870, seront répartis conformément à ce qui est dit ci-dessus.

Art. 4o L'Administration du Village de l'Abbaye est autorisé à faire exécuter sans en référer à l'Administration cantonale, les réparations urgentes à faire aux conduits indivis, pourvu que le coût n'excède pas cinquante francs par année. Pour les réparations excédant ce chiffre, le consentement de l'Etat devra être demandé.

Fait à Lausanne le 30 août 1871. Idem à l'Abbaye le 9 7bre 1871.

Le Chef du département de l'agriculture et du commerce. Signé C. Estoppey¹⁶.

¹⁶ AHA, A2, du 30 août 1871.

Fontaine de vers chez Colas

Paul Bonard s'interrogeait de la manière suivante :

Cette petite fontaine couverte est-elle ancienne ? Le bassin actuel, en ciment, ne porte pas de date. Il doit être de construction assez récente.

On la découvre dans l'enquête de 1837 sur les maisons :

Guignard, héritiers d'Abram Isaac, à L'Abbaye, lieu dit Vers chez Colas, une maison d'habitation, grange et écurie, avec et joignant à vent un couvert de fontaine¹⁷.

C'est apparemment le 30 octobre 1853 que le village aurait procédé au rachat de la fontaine de Charles-Samuel RoCHAT et David Louis Berney au lieu dit chez Colas. La transaction eut lieu pour le prix de 55.- Il n'y eut jamais là de bassin de pierre taillé par les carriers de Vaulion. Bassin de bois, puis changement de matériau avec le tout ordinaire béton. Ce couvert de fontaine, dont les façades sont tavillonnées, ne manque pas de charme.

Mais le fait qu'elle soit signalée ci-dessus comme propriété du village est curieusement démenti par le document suivant :

Au Conseil administratif de l'Abbaye,

Monsieur le Président et Messieurs,

Les soussignés propriétaires d'immeubles Vers chez Colas prennent la liberté de vous exposer ce qui suit.

La fontaine dite de Vers chez Colas est alimentée par l'eau d'une source située sur la propriété du village depuis un temps immémorial. Les habitants de ce voisinage ont la jouissance de cette source.

Par suite de l'inscription des servitudes, nous croyons savoir que le propriétaire de l'immeuble sur lequel repose en partie du moins, le bassin de la dite fontaine, veut revendiquer pour lui seul un droit à la source qui l'alimente en demandant à cet effet une inscription d'une servitude en sa faveur à l'exclusion des autres habitants du voisinage, ce qui serait profondément injuste.

Persuadés que notre Administration ne voudra pas favoriser le propriétaire qui demande pour lui seul la jouissance de la dite source, cela au détriment des autres propriétaires. Les soussignés ont l'honneur de vous demander qu'il soit stipulé par une inscription aux servitudes, ce qui du reste a toujours existé. Que

¹⁷ ACV, GEB 139/1-3.

tous les propriétaires présents et à venir ont en commun la jouissance de la source de la dite fontaine de Chez Colas.

Cette question est des plus importantes. Nous vous prions Messieurs, d'y vouer tout l'intérêt qu'elle mérite.

Sollicitant de votre Conseil administratif une prompte décision et conforme à notre demande.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, notre considération distinguée.

L'Abbaye le 5 mars 1903

E. Rochat, secrétaire¹⁸.

Cette fontaine resterait donc propriété privée.



¹⁸ AHA, sans référence exacte.

Fontaine du Moulin

C'est la seule qui ne soit pas citée par l'enquête sur les maisons de 1837. Elle doit donc être postérieure à cette date.

Elle est située proche de la source de la Lionne, au Moulin précisément. Privée, en béton, elle n'offre qu'un intérêt relatif. Disons simplement que sa position, en amont du vallon et à proximité de la source de la Lionne, lui permet de n'être jamais à sec. Il en est de même par ailleurs de toutes les autres qui doivent aussi avoir leur source dans cette zone.



Fontaine du Moulin.

D'autres détails sur les fontaines de L'Abbaye et sur les fontaines en général

Conditions pour l'entretien des fontaines, du 21 mars 1887

Art. 1^{er}.

Les bassins seront lavés toutes les fois qu'il sera nécessaire, en tous cas tous les samedis soirs.

Art. 2^{ème}

En hiver, la neige et la glace devront être débarrassés aux alentours afin que l'abord en soit facilité.

Art. 3^{ème}

On veillera à ce qu'il ne se lave pas et qu'il ne se mette pas tremper des choses sales dans les grands bassins, les petits étant destinés à cet usage.

Art. 4^{ème}

Il est expressément défendu de mettre tremper des objets dans le bassin de devant ; il devra être fait un rapport contre les contrevenants qui seront amendés.

Art. 5^{èm}

La personne chargée de ces soins de propreté ramassera soigneusement le fumier et les immondices aux abords des fontaines ; cet engrais est sa propriété.

Aux conditions qui précèdent cette adjudication est donnée à Constant Golay pionnier pour le prix de 20 frs. l'an partant du 1^{er} avril 1887.

Constant Golay¹⁹

Mais naturellement pas de fontaine sans source ni sans les tuyaux pour conduire l'eau de celle-ci dans les bassins par l'intermédiaire des chèvres. Les tuyaux en bois demandaient un entretien régulier ou leur remplacement. La confection de ceux-ci était le travail des bournelliers. On connaît leurs méthodes.

¹⁹ ACA, réf. exacte perdue.

Rares doivent être à la Vallée de Joux des tuyaux de ce genre encore en service. Si même il en resterait quelques-uns.

Et pourtant, avant l'avènement des tuyaux en terre cuite, puis en fonte, on l'a vu plus haut, la totalité de notre réseau d'eau était constitué par ce type de conduits.

Les renseignements les plus utiles les concernant et leur fabrication nous sont donnés par Jean-François Robert²⁰. Nous le suivons :

Les tuyaux en bois, au Jura – qu'il s'agisse de tuyaux pour conduire l'eau de la source à la fontaine ou de tuyaux d'aspiration (c'est-à-dire pour les puits) – étaient percés dans des poteaux d'épicéa. Or cette essence ne paraît pas avoir été appréciée ailleurs, du moins pour ce genre d'usage. Tant Marti et Hugger¹ que Pierre Lacroix², en effet, affirment que le *sapin blanc* lui était préféré. Mais ce ne sont pas les seules essences qui entrent en ligne de compte. Pour nos salines vaudoises en effet, c'est le *mélèze* – exclusivement semble-t-il – qui était mis à contribution pour le transport des eaux-mères. En Suisse allemande, on utilisait volontiers le *pin*. En Lorraine², les tuyaux étaient façonnés dans du *chêne*.

Les tuyaux avaient en général trois mètres de long et étaient forés dans des troncs de 20 à 25 centimètres de diamètre. Lacroix signale des tuyaux de six mètres, au Portugal, et il semble que dans les Alpes vaudoises on en ait aussi connu de cette dimension. Ils étaient alors (comme au Portugal) assemblés par des douilles métalliques, au dire d'un vieil ouvrier forestier des Plans-sur-Bex aujourd'hui décédé. Mais des tuyaux de cette longueur étaient difficiles à percer et peu maniables à la pose. Ceux de trois mètres évitaient ces inconvénients sans pour autant multiplier trop les joints qui étaient le point faible

des conduites puisqu'ils étaient à l'origine des fuites les plus fréquentes.

L'outillage des fabricants de tuyaux était simple: le ou les grands perçoirs en fer et le chevalet d'appui réglable. A cela s'ajoutaient un perçot d'amorçage de petites dimensions et les limes pour l'aiguisage des bords tranchants de la poche.

Les perçoirs à tuyaux (Fig. 21) – qu'on appelait chez nous «reperchau», du même nom que les hommes qui les maniaient – avaient plus de deux mètres de long et étaient en général d'une seule pièce. La tige en fer rond se prolonge à une extrémité par la poche dont le diamètre est ordinairement de 4,5, 5,5 ou 7,5 cm. Mais il en existe de 12 cm. de diamètre pour forer les tuyaux d'aspiration, c'est-à-dire les tuyaux de puits ou de fosses à purin. Ces grosses poches sont percées latéralement pour qu'on puisse y fixer une semelle additionnelle lorsqu'il faut agrandir le diamètre du tube au-delà de 12 cm. L'autre extrémité de la tige porte un œillet perpendiculaire pour passer la poignée transversale de bois nécessaire au maniement à un ou plusieurs hommes.

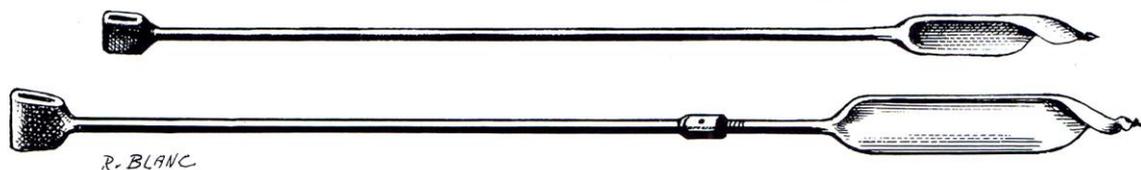
Le chevalet d'appui est particulier car il est conçu avec une traverse mobile réglable avec précision grâce à un système de chevilles de chêne. De tels chevalets sont aujourd'hui pratiquement introuvables. Probablement ont-ils été détruits lorsque le métier s'est perdu. Le seul que nous connaissons est à voir au musée en plein air de Ballenberg, près de Brienz. (Pl. 20)

Les billes à travailler étaient solidement fixées sur deux chevalets lourds ou à même le char ayant servi à leur transport. Elles y étaient «chatonnées», c'est-à-dire attachées avec des chaînes ou des cordes qu'on serrait comme un garrot avec un bâton. Ces billes devaient être vertes, droites, de fibre régulière. On les travaillait en écorce.

¹ cf. note page précédente.

² Pierre Lacroix: «La saline d'Arc-et-Senans et les techniques de canalisations en bois». Lons-le-Saunier 1970.

Fig. 21
Grands perçoirs à tuyaux. En haut, perçoir ordinaire à tuyaux (diamètre de la poche 4,5 cm).
En bas, perçoir à poche interchangeable pour tuyaux d'aspiration (diamètre 12 cm).



²⁰ Jean-François Robert, Histoire d'une fontaine, cahier de l'AAVA no 6, sans date (vers 1985).

Fig. 22
Grand alésoir conique
pour évaser
l'entrée des
tuyaux en mélèze.

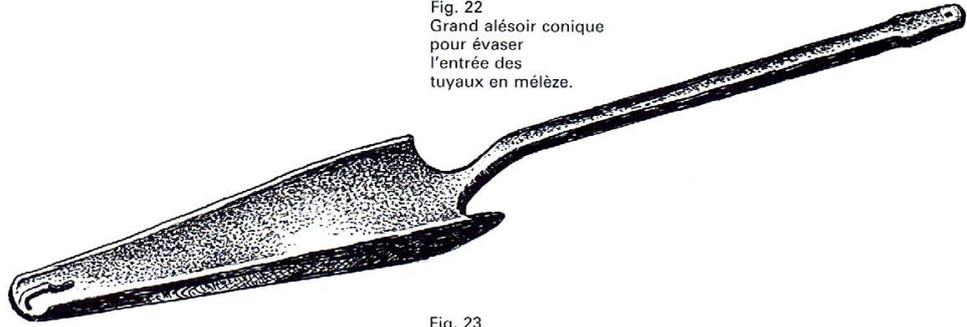


Fig. 23
Conduite en mélèze.



R. BLANC

Une fois la ou les billes fixées, il convenait de régler la traverse du chevalet de façon à ce que la tarière puisse forer selon l'axe exact. L'artisan prenait et fixait ses repères au fil à plomb et à l'équerre et contrôlait soigneusement la direction de l'outil. L'amorçage se faisait avec la petite tarière. Puis le grand perceur devait en principe suivre la moelle. L'ouvrier contrôlait la bonne progression du forage en examinant le « cornet », soit le copeau. Car chaque fois que la poche était pleine, il fallait « rompre » par un brusque retour en arrière afin de sortir la mèche et vider la poche. Si la pointe du perceur n'était plus dans la moelle, il fallait corriger en modifiant la position de la barre d'appui.

Lorsque la mèche avait pénétré de 1 m. 50 dans la bille, on attaquait par l'autre extrémité. L'artisan pouvait travailler seul. Il mettait alors environ deux heures pour percer un tuyau de 3 mètres, soit une heure par côté.

Quant aux tuyaux finis, ils étaient stockés dans l'eau pour éviter qu'ils se fendent.

Les fontainiers communaux étaient responsables des eaux. A ce titre, il leur appartenait de contrôler fontaines et conduites et de procéder au remplacement des tuyaux défectueux. Mais ils ne les perçaient pas eux-mêmes. C'était là la tâche des bourneliers, ouvriers spécialisés ou paysans qui amélioraient ainsi quelque peu leur ordinaire. Ils misaient le bois qui leur étaient nécessaires et travaillaient à la commande.

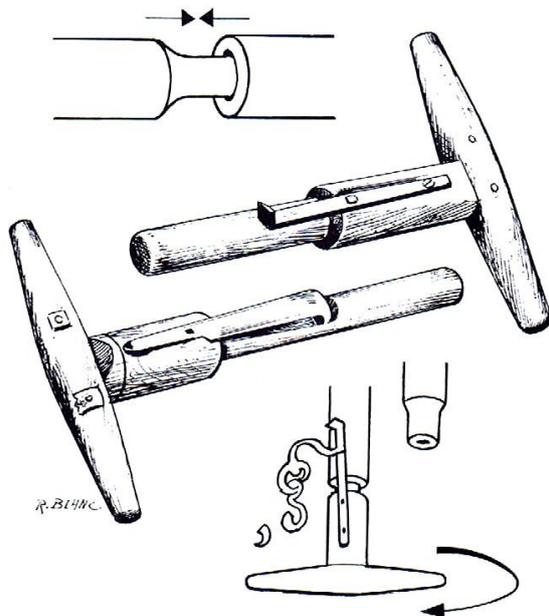
Les tuyaux étaient posés dans la fouille sur un lit de glaise et, tant que faire se pouvait, étaient également recouverts d'argile. Lorsqu'ils étaient mis en place dans ces conditions, ils pouvaient durer très longtemps et même franchir le siècle. Soumis à des alternances de sécheresse et d'humidité par contre, ils n'avaient qu'une durée relativement limitée. On comptait en général une douzaine d'années seulement!

Le point délicat, nous l'avons déjà relevé, était le mode de jointoyement des tuyaux. Le système le plus courant consistait à appointer à la hache ou au couteau à deux mains l'une des extrémités et d'évaser l'autre extrémité à l'aide d'un alésoir conique,

sorte de brome de charbon à flancs très obliques (Fig. 22). Ainsi la partie amincie du tuyau pouvait pénétrer dans l'évasement du tuyau suivant. C'est ainsi qu'étaient posées les conduites en mélèze des salines du Grand District. (Fig. 23)

Au Pays-d'Enhaut, les tuyaux étaient faits en épicéa et jointoyés selon le même principe d'emboîtement. Mais les bouts des tuyaux étaient travaillés à l'aide d'alésoirs spéciaux beaucoup plus sophistiqués et qui devaient être remarquablement aiguisés pour pouvoir couper le bois perpendiculairement aux fibres sans les arracher. (Fig. 24)

Fig. 24
Alésoirs du Pays-d'Enhaut pour tuyaux en sapin.



Mais le système le plus répandu, dans le Jura tout au moins, consistait à fixer les tuyaux bout à bout grâce à des viroles de fer préparées par le maréchal ou achetées, plus tard, dans le commerce. Il s'agissait d'anneaux de 10,5 cm. de diamètre environ, larges de 4 à 5 cm., avec un bourrelet en saillie au milieu, le filet. Les bords étaient tranchants. Ces viroles étaient enfoncées à force dans le bois, mais on glissait une planche entre le marteau et le fer pour éviter de l'émauser. Ainsi elles liaient les tuyaux ensemble en faisant joint d'étanchéité du même coup. Il est rare qu'on retrouve ces bagues de métal car elles étaient rongées par la rouille et ne se sont pas conservées, ou alors, elles étaient cassées en deux et utilisées par les paysans pour racler les cochons lorsqu'on faisait boucherie!



Le tuyau avec en bout la boîte, qui servira de jonction entre deux éléments.



Anciennes boîtes mises en collier avec une ficelle.



Exceptionnel document provenant des diapositifs, que l'on pouvait alors se procurer à titre pédagogique, accompagnant l'ouvrage : Le Pays des Sapins, de Ch. Debois, H. Cordier et G. Collinet, instituteur, imprimé vers 1925. On lit en rapport avec la photo : Après avoir favorisé les sources, le sapin conduit l'eau bienfaisante dans la demeure des hommes.

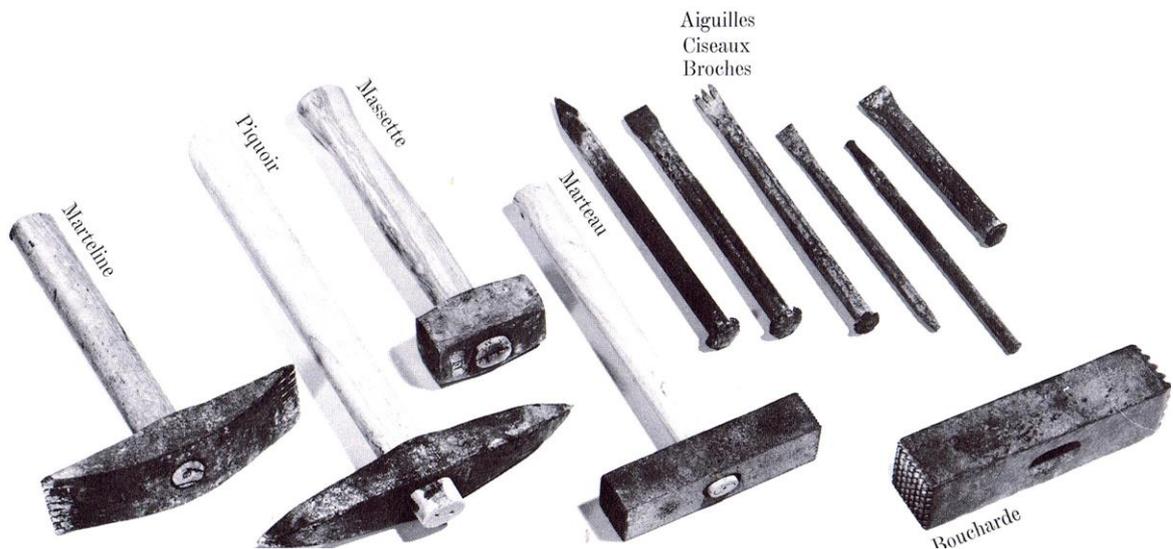
Conditions pour le percement et posage d'environ 45 toises courantes de tuyaux de fontaine pour la grande fontaine de l'Abbaye donnés à tâche par la commission.

1o Ces tuyaux devront se percer à la dimension du percet du village, mais il est laissé à l'entrepreneur la faculté de faire la percée jusqu'à 22 lignes. Les débris restent à l'entrepreneur.

2o Les tuyaux sont fournis par le village rendu sur place pour percer et dès leur percement, le transport sur les lieux du placement sont à la charge de l'entrepreneur.

3o Il est entendu que le village se charge de la fourniture des boîtes. Le creusement du fossé pour recevoir le cours ainsi que le rechargement sont à la charge du village.

Le percement et perçage de tuyaux ont été expédiés à Jules Guignard charron pour le prix de un franc la toise²¹.



Les outils de taille, Bonard, 1977, p. 32.

²¹ AHA, H1, du 10 juillet 1871.

Vieille pierre

Non pas le granit, qui est une roche dure, inhumaine, sans âme, non pas tout à fait sans intérêt ni qualité, mais triste. Mais le calcaire, le calcaire à la texture amicale, le calcaire blanc ou jaune ou même rouge, on dit que celui-là a passé par le feu, est-ce vrai ? Le calcaire du Jura, de Vaultion en particulier, avec lequel les anciens carriers, les Bignens en particulier, ont fait des fontaines pour la Vallée et le Pied du Jura. Allez les voir, une au Pont, deux à l'Abbaye, une à l'Orient, deux à la Golisse, et toutes ces autres que je n'ai pas encore su découvrir. Aux Charbonnières aucune, où les gens, non pas furent plus ordinaires qu'ailleurs, mais simplement que les fontaines y étaient régies par des sociétés sans le sou et à qui l'entretien des tuyaux suffisait. Du bois et puis du béton, sans que l'on ne transite par la pierre. Allez les voir, mais allez donc les voir, les belles fontaines de Croy et de Romainmôtier, et les merveilles de Vaultion qui font la fierté de ce village, qui en sont la beauté véritable et à tel point que l'on voudrait vivre dans leur proximité. De si belles fontaines, si grosses, si solides, avec des armoiries sculptées sur le devant, des initiales peut-être, avec une date presque toujours, et tout cela était comme une signature, on savait qui les avait faites, ces Bignens, des artistes que l'on avait au village. Belles fontaines à la pierre non pas blanche, plutôt un peu jaune ou brune, ça dépend où on les a prises. Comme la pierre est belle sous le soleil, comme elle est douce sous le toucher et même lisse par place, là où l'homme se penche jour après jour pendant des siècles bientôt. Régala des yeux, certes, mais surtout cette nécessité qu'il y avait autrefois à abreuver le bétail, et dans quelque bassin secondaire, avec des dates aussi sur le devant, on ne néglige rien, pour faire les lessives. Des dames se sont ainsi glacées ici, au cœur du village, à laver leurs draps et leurs chemises. Ou a quelque autre bassin que l'on aurait mis en retrait, avec un couvert au-dessus, adossé à de grands murs qui servent à soutenir un terrain en pente.

Et là je vois un tout petit bassin, un bassin de pierre sans qu'aucune date ne dise à quand il remonte, qu'un signe quelconque ne puisse faire savoir de manière précise d'où il vient. Et pourtant je le regarde, tout simple, Ô combien beau, de par ses formes utilitaires. Je me remplis les yeux. Et toutes ces fontaines, elles parlent aussi à mon cœur, Et elles me disent avec émotion, la peine qu'ils eurent à les creuser. Et ce n'est rien quand l'ouvrage peut être mené à terme, mais que dire et penser d'une pierre qui se casse alors qu'on est à la moitié ou même aux trois quarts de l'œuvre si cela se trouve. Ça vous fend le cœur. Tant de peine pour rien, tant de coups de burin, de gouge, de marteau, tant de journées à suer sang et eau, pour ne rien rapporter à la maison que ces éternelles mains usées et aux doigts meurtris par les coups mis à côtés, par les pierres qui ont sauté et coupé. Voyez ainsi toutes ces meurtrissures, voyez ce

gris et ce bleu, et ces ongles cassés et jaunes, voyez ces mains déformées. Quelle grande misère du monde qui travaille et ne s'enrichit pas. Juste garde-t-on sa maison, juste mange-t-on le pain que l'on gagne si durement.

Ainsi donc parfois la pierre sautait des jours ou des semaines après qu'ils aient commencé. Alors il fallait se remettre à l'ouvrage et ne plus penser à ce que l'on laissait, triste et fendu, qui deviendrait caillou de remblayage d'un chemin quelconque. Ainsi donc, en ce temps-là, c'était surtout la peine. Mais aussi, il faut absolument le croire, afin que l'œuvre soit belle, le désir de bien faire, et la joie de créer. On crée, quand on taille la pierre. On n'est pas un simple manouvrier. Et des pierres pour les fontaines ou pour les cathédrales, y a-t-il une différence ? Aucune, simplement qu'ici c'est quelques siècles plus tard. Alors on met des initiales sur le bassin, alors on met une date, et comme ça, les hommes, ils se souviennent.

(Suit l'évocation du transport d'un bassin à l'Abbaye que l'on a pu lire plus haut).